



calcul de la pension alimentaire

Par **zobiri**, le **08/02/2013** à **20:03**

bonjour

je suis en arret maladie depuis decembre 2011 je percois des ijss de 34euro et 66 centimes par jour et ,mon epouse percois le aah de 776 euro par mois et on a deux enfants a charges. j'ai fais une opposition de prelevement de 300euro que mon ex recoit sur son compte pour le mois de mars 2013,car je n'est pas beaucoup de revenue mais en meme temps j'ai saisie le juge des affaires familiales pour la reduction de la pension que je verses a mon ex(j'ai eu 03 enfants avec elle).

question:est ce que j'ai le droit de plus verse la pension? vue que je suis au decouvert de 900euro (depenche de loyer et charges).

question: est ce que le aah de mon epouse rentre dans le recalcul de la pension? et combien je dois lui versee au mois de mars pour ne pas etre en tord? MERCI DE ME REPONDRE .

je ne s'est pas si mon employeur va me reclasser dans l'entreprise ou je serai virer.

Par **P.M.**, le **08/02/2013** à **20:07**

Bonjour,

Ce sujet ne concerne pas le Droit du Travail, thème du forum sur lequel il est publié...

Je vous conseillerais de contacter le Juge aux Affaires Familiales...